IMT Nuremberg Archives

H – 4280

International Court of Justice

H4280 - 0002

DELEGATION OFFICIELLE FRANCAISE
AUPRES DU FRONT ALLEMAND DU TRAVAIL

Berlin le 15 Juin 1944

CONFIDENTIEL

RAPPORT MENSUEL DU DOCTEUR P. FEVRIER

Médecin Phtisiologue des Services Publics
Chef du Service de la Protection de la Santé

-:-:-:-:-

Pelz p. 4

113

Traduit à la frappe

A) CONSIDERATIONS GENERALES :

Arrivé à Berlin le samedi 13 mai, j'ai pris mes fonctions immédiatement après m'être présenté, en l'absence de M. CASTAGNET, Chef de la Délégation, à M. BOULARD Délégué Général Adjoint.

I°.- ETAT DU SERVICE A MON ARRIVEE. LOCAUX. PERSONNEL.

J'ai trouvé en débarquant à Berlin, une situation pénible et humiliante pour un médecin venant prendre son poste. Sans locaux, sans personnel, le"Service Médical" dérisoire et totalement déconsidéré, tenait tout entier dans les serviettes ambulantes des deux étudiants responsables MM. SAVY & PEYRON, qui se sont attirés l'antipathie, parfois l'hostilité du personnel D.A.F., tant allemand que français,et tant dans les Gau qu'à Berlin; à mon tour, après un mois passé à la Direction Générale, je me vois obligé de les juger très sévèrement. Ces jeunes gens étaient "coiffés" par le Directeur des Services d'Action Sociale qui leur remettait chaque jour leur courrier mais ne pouvait contrôler leur travail; et ce dernier m'a semblé avoir été accompli aussi peu sérieusement que possible. SAVY a fait porter son effort avant tout sur la question du reclassement des étudiants en médecine et sur celle du ravitaillement en médicaments mais ce sont là encore des problèmes qui sont loin d'être résolu Quant aux problèmes multiples et graves posés par la nécessité urgente d'assurer la protection de la santé des travailleurs, ils ont été totalement laissés à l'écart.

SAVY, et surtout PEYRON, ont bien parcouru quelques Gaus, visité des camps, des hôpitaux et des infirmeries, mais leur manque d'autorité aux yeux des Autorités Françaises et Allemandes (leur prétention à tous deux de s'affubler du titre de Docteur a été très sévèrement jugée du côté allemand comme du côté français), et l'incapacité totale dans laquelle ils se trouvaient de s'attaquer aux questions les plus sérieuses, au cours de conversations avec les médecins allemands ont enlevé à cette action toute utilité : ils se sont contentés de réunir des éléments d'information qui ne pouvaient être utilisés par personne à la Direction Générale.

Lors de mon arrivée, la renvoi de Peyron avait été décidé quelques jours auparavant par M. BOULARD; des procédés ...

MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
PF Exhibit 91
Filed 1/19/46

45271

H4280 - 0003

incorrects à l'égard de M. CHABRAND ont été, après plainte de ce dernier, le protexte de ce renvoi; je n'ai donc fait qu'entr voir Peyron avant son départ.

Par ailleurs, dès ma première entrevue avec le Docteu SCHULENBURG, le mardi 16 mai, l'Adjoint du Médecin-Chef du Fron Allemand du Travail a exigé le renvoi immédiat de Savy et a fai remettre à ce sujet une note signée de lui à l'adresse du Délégué Général. Depuis lors, Savy a demandé à être rattaché (avec son dossier du reclassement des Etudiants en Médecine) à M.MEYE représentant à Berlin du Ministère de l'Education Nationale et chargé des étudiants; les démarches entreprises par Savy à ce sujet ne sont pas terminées. Ce matin même, au cours de ma dernière conversation à l'Amt für Gesundheit und Volkschutz, le docteur SCHULENBURG m'a demandé si SAVY avait bien quitté la Délégation, conformément à la demande formelle faite par lui lors de mon entrée en fonctions.

Enfin, pour en finir avec la question du personnel, M. CASTAGNET est rentré de Paris le 23 mai avec un papier officiel émanant de la Préfecture de Police, établissant que le Docteur SARRAZIN, médecin du personnel français en résidence à Berlin, n'était pas titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine mais était pourvu par contre d'un casier judiciaire assez malencontreux. Il faut reconnaitre que personne n'avait eu à se plaindre de M. SARRAZIN depuis son arrivée à Berlin où il était venu après un séjour d'un an dans un hôpital allemand de petite ville. Il n'a eu à traiter jusqu'à présent que des cas bénins, mais son dévouement et sa complaisance lui avaient attiré la sympathie générale. Monsieur SARRAZIN, qui se prétendait ancien Interne des Hôpitaux de Paris et ancien Chef de Clinique, semble bien cependant avoir fait quelques années d'études médicales; je n'ai pas jugé nécessaire de l'interroger sur son passé. Monsieur CASTAGNET a seulement prié Monsieur SARRAZIN de cesser toute activité professionnelle et a fait des démarches pour son retour en France, dès que possible.

Le vide s'est donc fait entièrement autour de moi : à peine débarqué à Berlin, je me suis trouvé sans le moindre concours susceptible d'aider à la mise en ordre de marche du nouveau service Central de la Protection de la Santé. J'ai vécu et vis encore au milieu de gens en partance, ayant tout accumulé pour empoisonner l'atmosphère et jeter un lourd discrédit aux yeux des Autorités Françaises et Allemandes sur le Médecin Français. Il m'a donc fallu, avant de songer à construire, assurer la liquidation de ce passif.

2°. - <u>CREATION DU NOUVEAU SERVICE</u> :

J'ai donné à mon service le nom de "Service de la Protection de la Santé" conformément à votre plan d'organisation générale des services placés sous votre autorité et en harmonie avec le nom du Service Central Allemand "Amt für Gesundheit und Volksschutz" auprès duquel je suis accrédité.

a) <u>locaux</u>. - Dès mon arrivée, j'ai demandé à m'installer Postdamerstrasse, auprès des services de l'Amt für

45276

...

H4280 - 0004

Gesundheit und Volksschutz des Docteurs BOCKABER et SCHULENBURG. Faute de place dans cet immeuble qui fût important mais qui a été gravement touché par les bombardements, ma demande n'a pu être prise en considération. Ce n'est que le Ier Juin, après plus de 15 jours d'attente, que j'ai pu m'installer à la Wilhelmstrasse (Amt für Arbeitseinsatz) dans le local laissé vide par les Services de la Jeunesse.

b) Personnel.- je dispose actuellement d'une secrétaire sténo dactylo mise à ma disposition provisoirement par le directeur des Services d'Action Sociale. Je me suis assuré le concours par ailleurs d'un étudiant en médecine de la Faculté de Montpellier, Henri Périé, qui, jusqu'au Ier Juin, remplissait les fonctions d'assistant médico-social auprès du Délégué régional du Reichsnärstand à Dresde. J'ai recueilli les meilleurs renseignements sur cet étudiant tant à Dresde qu'à Stettin où il a servi pendant plusieurs mois, comme infirmier dans un hôpital.

Ce personnel me semble actuellement suffisant.

c) Principes de fonctionnement du Service dans le cadre de la Délégation.- Ces principes qui ont étéfixés à Paris, en ma présence, par M. le Commissaire Général BRUNETON et par vous-même ont été rappelés dans le procès-verbal qui m'a été communiqué de la réunion du 20 avril tenue boulevard Haussmann. Il avait été précisé que mon Service de la Protection de la Santé devait être autonome, ne dépendant techniquement que de vous-même et administrativement que du Délégué Général et de son adjoint.

Dans la pratique, ce point de vue n'a pas été admis par M. BOULARD, Dès mon arrivée, la Protection de la Santé a été considérée comme un simple compartiment relevant de la Direction des Services d'Action Sociale et les prérogatives de Chef de Service même en ce qui concerne les déplacements en Allemagne, m'ont été refusées. Je n'ai pas accepté de reconnaître un état de choses qui me privait au départ de l'autorité jugée par moi indispensable à l'accomplissement de ma mission : assainir d'abord une situation difficile et anormale, organiser ensuite un service urgent et important, le plus important sans nul doute avec le Service Juridique, dans les préoccupations des familles laissées en France par nos ouvriers.

J'ai attendu l'arrivée de M. BRUNETON pour demander que soient fixés définitivement mon statut et celui de mon service. Aujourd'hui, toutes choses ont été remises en ordre par M. le Commissaire Général, en plein accord avec M. CASTAGNET et conformément aux décisions prises à Paris le 20 avril. Le Chef de la Délégation m'a fait connaitre le mardi 6 juin que le Service de la Protection de la Santé ne dépendait désormais que de lui-même et de son adjoint.

B) COLLABORATION DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA SANTE AVEC LES SERVICES CENTRAUX ALLEMANDS DU FRONT DU TRAVAIL

I°) AMT FUR ARBEITSEINSATZ

Mes rapports avec les Services Allemands de la Wilhelmstrasse ont été, jusqu'à présent, très limités. Je réponds aux .....

45272

convocations du Général PELTZ, chargé spécialement de la main d'oeuvre française. Le Général PELTZ, dès notre premier entretien a donné un avis nettement défavorable au transfert dans les camps des étudiants en médecine; il a insisté sur la nécessité dans laquelle se trouvent les hôpitaux allemands, d'utiliser le maximum d'étudiants comme médecins auxiliaires et même comme infirmie pour compenser les vides dûs aux exigences de la Wehrmacht.

2°) AMT FUR GESUNDHEIT UND VOLKSSCHUTZ

Il me faudra attendre jusqu'au 20 Juin pour être présen té par le Dr SCHULENBURG à son chef, Monsieur le Professeur BOSKAKER, presque toujours absent de Berlin depuis le jour de mon arrivée. Mais, trois fois par semaine j'ai de longs entretiens avec le Dr SCHULENBURG. L'accueil de ce dernier a été froid, mais les conditions de notre collaboration se sont améliorées très rapidement et sont devenues aujourd'hui tout à fait satisfaisantes. Toutefois il conviendra d'attendre les premiers résultats tangibles de nos conversations, avant d'émettre une opinion définitive sur l'intérêt que'lles pourront réellement présenter dans l'avenir. Le dimanche 4 juin, j'ai été convié par le Dr SCHULENBURG à l'accompagner au déjeuner organisé dans une usine de Berlin en l'honneur de M. Philippe HENRIOT, alors que les Autorités françaises n'étaient représentées à cette réunion que par MM. BRUNETON CASTAGNET et de FRANCLIEU.

Les principales demandes et directives qui m'ont été faites et données depuis un mois sont les suivantes :

a) Visites et déplacements

Le Dr SCHULENBURG m'a prié de ne faire aucune démarche de service auprès des Autorités allemandes en dehors de la D.A.F. de ne visiter aucune usine, aucun camp, aucun hôpital, de n'effectuer aucun déplacement sansavoir obtenu son accord préalable. Il m'a demandé également de toujours faire connaitre ma présente aux responsables et de me faire accompagner dans les camps et dans les hôpitaux.

b) Médecins ou Assistants médico-sociaux dans les Gaus

Le détachement de médecins ou d'assistants médico-sociaux auprès des Gauwaltungen, conformément au protocole intervenu le 16 mars dernier entre le ProfesseurBOCKAKER et Mr le Commissaire général BRUNETON, n'est plus autorité. Le dr SCHULENBURG ne veut pas entendre parler, dans les Gaus, de "Schreiblische Aerzte" il voudrait ne voir se multiplier, dans les firmes et dans les hôpitaux que les "Praktische Aezte" susceptibles de soulager le service des médecins allemands, surmenés et décimés par la guerre. Il ne souhaite pas la présence à l'échelon régional comme auprès du Service central, de médecins chargés de la protection de la santé de leurs compatriotes.

c) Etudiants en médecine

Le Général PELTZ a attiré l'attention du Dr Schulenburg sur les nombreuses mutations d'étudiants en médecine survenues

45277

H4280 - 0005

H4280 - 0006

après intervention des autorités françaises auprès de l'Arbeitsamt. Le Dr SCHULENBURG m'a fait connaitre le 5 juin qu'il interdisait désormais toutes les démarches dites de reclassement, attachant le plus grand prix à l'utilisation des étudiants en médecine comme simples infirmiers dans les hôpitaux allemands. Il autorise toutefois le maintien à leurs postes actuels des étudiants médico-sociaux auprès des Délégations régionales.

d) Education sanitaire des ouvriers

Le Dr SCHULENBURG m'a réclamé des articles concernant l'hygiène des camps auxquels il compte faire donner une large publicité dans les camps français. J'ai fourni un premier article sur l'hygiène corporelle et l'hygiène dentaire; d'autres suivront consacrés au péril vénérien et à la prophylaxie de la tuberculose. Sur la demande de M. BOULARD, je compte mettre ensuite ces mêmes articles à la disposition des journaux hebdomadaires "La Voix" de la D.A.F. et "Regain" du R.N.S.

Le Dr SCHULENBURG demande, par ailleurs, avec insistance qu'il soit envoyé très largement de France des films, des brochures, des affiches et des tracts attirant l'attention des travailleurs sur toutes les questions d'hygiène publique et d'hygiène sociale.

e) Médicaments

Le Dr SCHULENBURG m'a demandé une liste complète des médicaments contenus dans le dépôt de la pharmacie centrale de Guben, avec un échantillon de chaque produit. Je suis allé à Guben dans la journée d'hier et j'ai veillé à ce que liste et colis soient bien expédiés aux Services de la Postdamerstrasse.

f) Transfusion sanguine

Le Dr SCHULENBURG souhaite voir se constituer à Berlin parmi les ouvriers français, des équipes de donneurs de sang pour faire face à toute éventualité; une centaine de jeunes gens sélectionnés lui suffiraient; l'examen du sang serait ~~xxxxxx~~ pratiqué pour éliminer les syphilitiques et déterminer le groupe sanguin. Aucun prélèvement de sang n'est envisagé en vue de sa conservation. En cas de transfusion, le donneur recevrait des cartes supplémentaires d'alimentation.

g) Circulaire mensuelle aux délégués régionaux

Le Dr SCHULENBURG demande que les directives concernant les questions sanitaires soient données très régulièrement aux Délégués régionaux par un bulletin mensuel officiel de la Délégation Française.

C) ACTIVITE DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA SANTE. CHAMP D'ACTION. PROBLEMES A RESOUDRE. PROJETS A REALISER.

I°) Service médical intérieur de la Délégation

Conformément aux directives de M. CASTAGNET, j'ai cherché un médecin praticien français, susceptible de donner

B 45273

...

H4280 - 0007

ses soins au personnel de la Délégation française résident à Berlin, en remplacement de M. SARRAZIN. J'ai obtenu l'accord de M. le Dr BARET, médecin de la Firme Argus à Berlin-Reinickendorf

Ce praticien qui est à Berlin depuis un an exerçait précédemment à Grenoble où il avait une très importante clientèle ouvrière. Ancien médecin des Dispensaires anti-tuberculeux de l'Isère, je puis me porter garant de la qualité de Dr en Médecine de Mr BARET. Ce dernier, qui était Président du Groupe "Collaboration" à Grenoble, a pris la décision de partir pour l'Allemagne à la suite de plusieurs attentats terroristes qui ont été dirigés contre lui et qui ont ruiné son installation.

Le Dr BARET est autorisé par sa firme à accepter les fonctions que je lui ai demandé d'assumer.

Pour traitement forfaitaire de 500 RM par mois, le Dr BARET accepte de prendre les fonctions de médecin de notre personnel français de Berlin à la date du 15 juin 1944 et dans les conditions suivantes :

I°) le Dr BARET recevra les membres du personnel tous les jours de 9 h à 16 h sauf les mercredis, samedis et dimanches dans sa clinique-infirmerie.

2°) Le Dr BARET se rendra à domicile chaque fois qu'il sera fait appel à lui, pour les malades graves, alités.

A ce sujet, il serait indispensable que nous puissions disposer, au Service de la Protection de la Santé, d'une infirmière française diplômée qui, entre autres missions, dans le cadre de mon service, aurait celle de donner les soins prescrits par le médecin à tous les malades retenus à leur domicile par la maladie.

J'ai demandé en outre à M. le Dr BARET d'accepter dans son conteat avec la Délégation Française, les 2 clauses suivantes

I°) Le Dr BARET fera, sur ma demande, des expertises médicales pour les ouvriers non reconnus malades par leur médecin d'usine, et qui estimeraient être victimes d'uneerreur ou d'une négligeance de la part de ce médecin

2°) Le Dr BARET sera présent tous les mercredis matin de 10 h à midi au Service de la Protection de la Santé, pour me donner son concours en qualité de médecin-conseil, particulièrement averti de toutes les questions de médecine du travail en All

2°.- <u>VIE DES CAMPS</u>

J'ai eu le souci de visiter dès que possible des camps de travailleurs, passant de camps au type tout à fait quotidien (Cement Fabrik à Stettin et Archimedes à Breslau) à certains camps connus comme des réalisations presque modèles (Domag à Berlin, Auschwitz en Haute Silésie). Il m'apparait indispensable pour le médecin, au cours de sa visite de s'intéresser principalement aux questions suivantes :

.....

B 45278

H4280 - 0008

a) Hygiène corporelle

Dans la plupart des camps se trouvent des douches convenables, mais ces douches ne sont pas toujours suffisamment fréquentées; il s'agit de ces jeunes gens qui au régiment, ne se rendraient aux douches que par la contrainte. Films et affiches peuvent rendre quelques services en ce qui concerne l'hygiène corporelle; au cours de causeries simples, faites dans un style tout à fait direct, il est possible de faire comprendre aux ouvriers le rôle physiologique de la peau, organe annexe de la respiration et de l'excrétion. Avec les chaleurs, il devient opportun de rappeler les occupants des baraques au respect de leurs voisins de chambre en ce qui concerne la transpiration des pieds

b) Hygiène dentaire

Elle est presque toujours défectueuse. A ce sujet également, films, affiches, peuvent faire comprendre comment une dent se gâte et comment apparaissent et peuvent s'aggraver les troubles gastriques chez les gens ayant une mauvaise dentition.

c) Hygiène de l'alimentation

Il y a actuellement d'assez nombreux camps où malgré les douze heures de travail, la ration alimentaire n'a pas été augmentée; pour ce qui est de la cuisine, elle ne change guère mais elle est suffisamment saine le plus souvent. Certains camps comme Demag à Berlin ont même réussi, grâce à des installations modèles et à un effort soutenu de la Direction, à livrer une cuisine tout à fait satisfaisante.

d) Hygiène du travail

C'est très fréquemment que je reçois des doléances à ce sujet, de travailleurs appartenant à des firmes dans lesquell se pratique la manipulation des gaz et des acides, ou certaines autres manipulations telles que l'ébarbage des métaux. Dans ce cas, seul un médecin d'usine français, vivant en permanence au coeur de la firme, pourrait assurer efficacement la protectio de la santé des travailleurs à une intervention, en passant, reste inévitablement sans effet.

e) Visites quotidiennes

Je recommande aux hommes de confiance ou Délégués d'usine, d'assister leurs camarades au cours de la visite médicale quotidienne; souvent la non connaissance de la langue entraîne des méprises qui peuvent avoir des conséquences graves, en matière principalement de dépistage de la tuberculose au stade initial de l'imprégnation bacillaire. En conséquence, j'ai entrepris des démarches auprès du Dr Schulenburg et du Général Pletz pour obtenir que, chez les travailleurs civils comme chez les prisonniers, l'homme de confiance soit dispensé de tout travail dès qu le chiffre du kommando dépasse 50 hommes.

f) Infirmeries

Leur qualité et leur tenue sont extrêmement variables et ne dépendant pas toujours de l'allure générale du camp

B 45274

...

H4280 - 0009

lui-même, témoin ce que j'ai constaté à Auschwitz, en Haute-Silésie où, à 1 km d'un campmodèle de 2.000 hommes, se trouve une baraque infirmerie remplie de punaise et ne disposant en fait de lieux d'aisance que d'un petit édicule extérieur laissé dans un état de saleté repoussante. De plus, dans ces infirmeries, les soins sont donnés par un personnel souvent très insuffisant, il n'a palheureusement pas été possible de provoquer l'envoi systématique, dans ces infirmeries, de tous les étudiants en médecine présents en Allemagne.

g) Médicaments

Je me suis rendu hier à Guben où j'ai visité pour la première fois le dépôt de pharmacie de M. CHABRAND. La distribution des médicaments se fait actuellement à un rythme rapide, à travers toute l'Allemagne. Les demandes des Gaus sont nombreuses beaucoup de ces demandes étaient restées sans réponse depuis des mois. En ce qui concerne les caissettes de premiers soins, provenant de la Croix-rouge, elles ont été distribuées par Savy et Peyron dans des conditins que j'ai jugées très défectueuses : sur 416 trousses, 300 ont été distribuées à des gens sans la moindre formation sanitaire dans les Délégations s'occupant des travailleurs agricoles, alors que des trousses de cette valeur devaient avoir pour destinataires des assistants médico-sociaux, des assistances sociales et les délégations DAF chargées de les remettre immédiatement aux sanitaires des camps lesplus déshérités à ceux notamment qui, comme Auschwitz, se trouvent éloignés de l'infirmerie. Il y a donc actuellement des camps importants dans des régions industrielles et bombardées où l'on manque absolument de médicaments de première urgence, alors que des caissettes dorment inemployées dans des petits kommandos de cultivateurs, ainsi que je l'ai constaté dans le région de Stettin. Le double de la lettre ci-dessous, signée de Peyron vous donne une idée précise de la manière dont a été résolue, avant mon arrivée, la question de la distribution de nos médicaments les plus précieux:

Monsieur PEYRON - Monsieur CHABRAND

-:-:-:-:-:-:-:-:-

le 20.4.44 Guben

ARRIVEES : 416 trousses Croix-Rouge

REPARTITION

à la délégation auprès du Reichsnärstand de la région

Bayern	20	trousses
Bayreuth	18	
Hessen-Nassau	15	
Kurmark	18	
Mecklenburg	30	
Moselland	22	(parti le 20.4)
Niederdonau	23	
Niedersachsen	30	
Niederschles	8	régions particulièrement pressées
Ostpreussen	8	à desservir
Pommern	30	

45279

....

H4280 - 0010

Sachsen	15	
Salzburg	12	
Thüringen	15	
Westpreussen	7	(parti le 18.4)
Wurtenberg	22	
	300	

Parti au 20/4 (voir M. SICOT)

28/3	Berlin Service Technique	2	
	Gau	52	
	Gau Berlin	32	(reçues le 30/3 par courrier)
30/3	Guben	5	
4/4	Uttendorf	1	
6/4	Hessen-Nassau	2	
	DAF		
18/4	Westpreussen	7	
	RNS		
20/4	Moselland RNS	22	

Donc à l'heure actuelle : 300 trousses sont destinées au RNS, 94 sont parties sur des destinations diverses. Restent donc, par conséquent, 416-394 = 22 trousses

Je vous demande d'en donner encore 10 à MBATTIGNU pour son personnel exposé à des blessures fréquentes.

Je vous demande encore, comme convenu avec M. BARGES, de nous prévenir directement à Berlin, par lettre nominale, (M. SAVY 140 Wihelmstrasse Berlin SW 68) des arrivées et de toutes éventualités intéressant le service. Nous vous enverrons les répartitions en conséquence. Vous pourrez mettre autant qu'ils le désireront, les services d'ici au courant des arrivées du stock et des sorties, mais je vous confirme que la répartition de la pharmacie ne dépend que de nous, conformément aux instructions du professeur SUREAU.

En vous souhaitant une prompte et confortable installation, coryer, Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

signé : Jacques PEYRON

Bien entendu, j'ai arrêté quelques caisses alors qu'elles n'étaient pas encore parties pour certaines délégations Reichsmärqtand. Aussi puis-je disposer actuellement d'une centaine de caissettes, qui seront envoyées dès que possible dans les délégations les plus bombardées de l'Ouest de l'Allemagne. J'ai rencontré de nombreuses difficultés à faire passer des caissettes Croix Rouge, dont M. Chabrand et moi-même sommes strictement responsables, des magasins de l'Intendance au Dépôt Central de Pharmacie. Au Service de l'Intendance, une quinzaine de caissettes ont été prélevées avec un peu trop de liberté : par un personnel qui a profité avec empressement de la complaisance de Mr Peyron

h) Vaccination

45275

.....

H4280 -0011

Il nous arrive des Gaus des demandes de vaccination; aujourd'hui même, une équipe constituée par mon secrétaire Henri PERIE, et par l'Assistante sociale du Gau MARK BRANDENBUR titulaire de 8 inscriptions de médecine, se trouve dans un camp de la grande banlieue de Berlin où quelques cas de typhus ont été constatés. Une centaine d'ouvriers est entrain de recevoir une première injection contre le typhus. A ce sujet, nous risquons de manquer de vaccin et je vous serais reconnaissant de me faire envoyer, dès que possible, un supplément de vaccin anti-typhique. Au cours de ces derniers mois, une série de vaccination avait été pratiquée par M.Sarazin dans la région de Breslau; Peyron, sollicité de faire cette vaccination, s'y était refusé. Dans l'avenir, je tâcherai d'avoir toujours une équipe de 2 ou 3 étudiants prête à partir vacciner partout où la nécessité s'enfera sentir.

i) Secourisme

En raison des bombardements et des troubles toujours possible, il est indispensable que dans nos collectivités ouvrières, nous comptions un certain nombre de volontaires susceptibles de donner les soins d'urgence. Il s'agit pour moi de former un peu partout des équipes desecouristes, dont les instructeurs devront être entrainés, soit par moi-même dans la région de Berlin, soit par des chefs de camps ayant appris le secourisme aux Chantiers de la Jeunesse, ou dans les Fédérations de scoutisme. Puis-je vous demander d'intervenir directement, dès que possible auprès de la Croix Rouge pour nous faire envoyer un nombre considérable de brochures de secourisme, modèle "Brevet Secouriste" Il est prévu cinq instructions comportant quelques notions pratiques :

1°) d'anatomie et de physiologie
2°) sur les plaies et les pansements
3°) sur la circulation et le traitement des hémorragies
4°) sur les fractures et leur traitement
5°) sur les syncopes et la technique de la respiration artif

3°.- PERIL VENERIEN

Il se présente sous un aspect inquiètant; il est alimenté :

a) par l'état moral de milliers de jeunes travailleurs déracinés

b) par la présence en Allemagne de trop nombreuses Françaises ayant franchi les frontières, poussées par le seul gout de l'aventure et du dévergondage; à ces françaises, il faut joindre des milliers de jeunes Russes ou Polonaises dont il est fréquent que les baraques aient été placées, comme à dessein, à proximitéimmédiate des baraques occupées par les travailleurs.

La blémorragie, et surtout la syphilis font des progrès. Leur dépistage est aisé, mais le traitement est souvent mal conduit ou interrompu, soit par la négligence du malade, soit par celle du médecin (qui n'est le plus souvent ni français ni allemand) soit par manque de médicaments. Les filles françaises ou non diviennent enceintes par centaines un peu partout

45280

H4280 - 0012

en Allemagne, et donnent mille difficultés aux Assistantes sociales, là où ces dernières existent. Très souvent, ces filles recourent à l'avortement, et il n'est pas exceptionnel de découvrir des foetus dans leslieux d'aisance. Si toutefois l'enfant nait à terme, il arrive également que ce dernier soit l'objet de tractations commerciales entre la mère et des familles allemandes sans enfant : on a vu dans un camp de Berlin proposer une filette pour 300 RM et un garçon pour 600 RM .....

Le péril vénérien est difficile à combattre parce que le travailleur n'est pas l'allié de ceux en qui il voit d'indésirables moralisateurs, voulant lui ravir la seule distraction qui lui reste après des journées de travail de douze heures.

La première mesure qui s'impose et qui a été prise assez souvent déjà ici ou là est le rapatriement d'office des femmes contaminées et contagieuses.

Je prescris que la prophylaxie se fasse, en pareille matière, d'une manière extrêmement réaliste : films, conférences, affiches et tracts peuvent améliorer les choses en faisant connaitre au jeune travailleur, les graves dangers de la débauche pour lui-même et sa descendance. Mais dans un exposé, ou sur un tract, il faut donner aux conseils de morale chrétienne tout au plus l'importance d'un bref préanbule; il s'agit de faire la part du feu; il s'agit de protèger la race au maximum, en conséquence quelque pénible que soit ce procédé, il convient de préciser au jeune travailleur, de la mani re la plus crue, les règles de la prophylaxie anti-vénérienne, en lui indiquant à la manière d'une pancarte émaillée de maison close, les précautions à prendre avant et après les rapports sexuels.

Mais il convient de rappeler ici que la meilleure manière de lutter en Allemagne contre le péril vénérien est encor d'encadrer sérieusement un camp de travailleurs et de mettre à sa tête un chef capable d'utiliser au maximum aux heures de loisirs, les ressources mises à sa disposition au point de vue intellectuel, théâtral, sportif, par nos services culturels. Si ce chef sait donner un but et un sens à cette rude existence de labeur et d'exil, s'il sait rétablir à leurs yeux la vraie hiérarchie des valeurs, l'immense majorité des ouvriers de camps sera détournée des jeux dangereux et décevants qui alimentent et entretiennent le péril vénérien; et la partie sera presque gagnée. A ce sujet, on peut déplorer l'absence presque totale en Allemagne d'une aumônerie intelligente qui, sans jamais dépasser le cadre de sa mission, aiderait à la mise en place de certaines digues. A ce sujet encore, après un mois de vie au milieu des ouvriers français en Allemagne, je ne puis pas rendre un hommage infiniment mérité à l'oeuvre salvatrice réalisée par les jeunes chefs des Chantiers de la Jeunesse dans de nombreux camps encadrés d'Allemagne. J'étais à la Pentecôte à Auschwitz en Haute Silésie et j'ai pu admirer les résultats vraiment étonnants obtenus dans un camp de 2.000 hommes par le Chef TOUPET et ses Cadres des Chantiers. Ce jeune chef est un idéaliste et son regard révèle la qualité de son âme, mais parfaitement réaliste quand il le faut, il sait corriger de sa propre main le voleur pris la main dans le sac et quand il lui faut découvrir une femme pour veiller sur les têtes folles de son camp, avec beaucoup de finesse, il fait choix

...

45281

H4280 - 0013

d'une ex-sous-maitresse de maison close; il n'y a pas de meilleur allié pour le médecin, gardien des santés, que des chefs de cette trempe là.

4°.- LA TUBERCULOSE

C'est en Allemagne le danger numéro I; elle fait des progrès incessants, frappant des jeunes gens qui souvent surmenés, souvent sous-alimentés, sont à l'âge (entre 18 et 25 ans) où la tuberculose évolue de la manière la plus rapide et la plus brutale.

Médecinphtisiologue, je fais et ferai porter mon effort au maximum sur la lutte anti tuberculeuse, il s'agit de réaliser un dépistage aussi précoce que possible et, quand le diagnostic a été posé, d'obtenir un rapatriement aussi rapide que possible. Les Autorités du Reich ont intérêt à libérer le plus grand nombre possible de lits dans leurs hôpitaux surchargés et à éliminer de leur communauté des malades qui peuvent être contagieux et qui ont cessé définitivement de présenter un appoint quelconque pour le travail allemand. Malheureusement le dépistage systématique au moyen de la radio-télé-photographie si bien réalisé par l'ordre de l'O.K.W. au bénéfice des prisonniers de guerre, n'est encore qu'un fait isolé chez les travailleurs;par négligence parfois, le plus souvent par manque de médecins spécialistes et de matériel, ce dépistage ne se fait pas et nombreux sont les cas de tuberculose qui évoluent ignorés des médecins et des malades et qui défieront toute thérapeutique le jour où, beaucoup trop tard, le diagnostic s'imposera de lui-même.

N'est-il pas possible de mettre à ma disposition de toute urgence, une de ces voitures équipées pour la radio télé photographie avec le personnel nécessaire ? La France n'en possède -t-elle pas quelques-unes ?

Je me suis mis en rapport avec le Médecin Commandant BRUCKER, de la Mission Scapini; il lui sera peut-être possible de nous procurer des voitures radioscopiques, mais si nous assumons nous-mêmes après accord avec les médecins allemands cette vaste entreprise de dépistage, il faut qu'il demeure un document entre nos mains, susceptible d'être présenté aux alle Voilà pourquoi seule la radio-télé-photographie pourrait nous rendre de vrais services. Ce serait sans aucun doute sauver la vie à des centaines de jeunes Français, parmi ceux surtout qui ont étéenvoyés de France en Allemagne en 24 ou 48 h., sans examen médical préalable.

Je dois signaler à ce sujet l'excellente initiative du médecin du Gau de Stettin, qui a fait organiser dans ses différents dispensaires de district la visite radiologique systématique pour tous les travailleurs, dès leur arrivée en Allemagne. Tous ceux qui sont reconnus porteur de lésions tuberculeuses sont immédiatement réformés et renvoyés en France. Si l'exemple de Stettin était suivi dans toute l'Allemagne, le problème de la tuberculose serait infiniment moins grave.

45282

D'après un communiqué officiel qui m'arrive par le

....

H4280 - 0014

canal de l'O.K.W. en France et celui de la D.A.F., le nombre de décès se serait élevé de 528 le mois dernier pour l'ensemble des travailleurs en Allemagne. Sur ces 528 décès, il faut en éliminer 233 dûs aux bombardements et 24 dûs à des accidents de travail; sur les 271 cas de décès par maladie, 40 seulement sont signalés comme consécutifs à une tuberculose pulmonaire mais parmi les 34 cas de décès par "Lungenentzündung" (I), parmi les 59 cas de décès en prison ou en camp disciplinaire, et enfin parmi les 28 cas de décès attribués à des causes inconnues, on peut, sans risque d'erreur, attirbuer au moins la moitié de l'ensemble de ces cas de décès à une tuberculose non diagnostiquée avec exactitude, ce qui porterait à plus de 100 le nombre des décès en Allemagne par tuberculose au cours du mois de mai pour la totalité de nos jeunes travailleurs. Il n'est pas fait allusion, bien entendu, à tous les rapatriés tardifs qui peurent de tuberculose en France. Ce chiffre correspond à peu près à celui que nous constatons d'après les déclarations de décès parvenant à nos services d'Action Sociale de Berlin.

A Auschwitz, dans un très beau camp de 2.000 travailleurs, on trouve des tuberculeux en liberté, qui ont bien été reconnus tels par le médecin local allemand de l'Arbeitsamt, mais ce dernier néglige de rapatrier par indifférence hostile. Je fais actuellement des démarches pour obtenir leur rapatriement. A Berlin, dans un hôpital propre, clair et aéré, mais où le Médecin chef allemand ne passe que toutes les 3 semaines, et où une doctoresse russe distribue uniformément chaque matin les mêmes gouttes calmantes à tous les malades, j'ai vu une douzaine de tuberculeux, dont 3 prisonniers transformés; ils ont tous, sauf un, franchi l'extrême limite avant laquelle le traitement avait encore quelque chance de se montrer efficace. Alors que dans cet hôpital aucun traitement n'est entrepris contre la tuberculose et que seul un rapatriement immédiat pourrait sauver les moins atteints, le Médecin chef ne donne pas le certificat grâce auquel le Rückerschein pourra être délivré par le Médecin de l'Arbeitsamt. Le dr Schulenburg ne m'a pas autorisé à aller voir le médecin en question et a décidé de remettre lui-même toutes choses en ordre. J'espère le décider très prochainement à m'accompagner au cours d'une 2° visite dans cet hôpital. Par contre, dans un autre hôpital, voisin du précédent, les tuberculeux sont rapatriés dans le minimum de temps par un médecin allemand humain et consciencieux.

Vous me rendriez un grand service en m'envoyant les chiffres statistiques concernant les malades rapatriés en France : le nombre de malades, nombre de tuberculeux, nombre de tuberculeux encore récupérables, nombre de décès. Ces chiffres m'aideront, je l'espère, à modifier l'attitude des médecins allemands responsables.

(I) Lungenentzündung, signifie pneumonie; or, les pneumonies guérissent aujourd'hui très vite et très bien grâce au traitement sulfamidé : il s'agit donc en majorité de cas de tuberculose aigüe, type pneumonie caséeuse ou granulée.

...

45283

H4280 - 0015

En ce qui concerne la prophylaxie de la tuberculose dans les camps, je vous serais reconnaissant de demander au Comité National de Défense contre la Tuberculose (Dr EVROT), 66bis Bd St Michel Paris (5°), un envoi d'affiches et de tracts. Il serait bon que les ouvriers soient au courant des premiers symptômes de l'imprégnation tuberculeuse pour pouvoir y prêter attention chez eux mêmes et chez leurs camarades.

5) RAPATRIEMENT DES INAPTES

C'est sans aucun doute pour moi le problème capital, celui qui motive avant tout autre ma présence ici. Sa solution tenait déjà une place très importante dans les préoccupations de M. AUDEBOURG, Directeur des Services d'Action sociale, avant qu'elle cessât depuis la création de mon service, de faire parti de ses attributions. Il s'agit principalement, bien entendu, des tuberculeux, car les blessés et la plupart des autres malades peuvent attendre. Seule la tuberculose, dans un pays où les sana sont pleins et où les spécialistes sont surchargés de travail, signigie à peu près certainement la mort si le malade de 20 ans ne franchit pas en temps voulu la frontière.

Si, en raison des évènements actuels, la frontière vient à être fermée, même pour les malades la question d'un sana français en Allemagne se posera d'urgence; quelques baraques installées dans un coin bien situé de Bavière ou d'Autriche, avec deux phtisiologues venant de France munis de leur matériel résoudraient assez facilement le problème. J'ai déjà fait les premières ouvertures au Dr SCHULENBURG qui s'est montré nettemen hostile à mon projet. Un projet analogue est actuellement en cours de réalisation dans le Gau Breslau, sur l'initiative du Délégué régional fortement soutenu par sa Gauwaltung; si toutes les démarches réussissent, dans quelques mois, un petit sanatorium français se dressera à proximité d'un important sanatorium allemand et bénéficiera de son installation matérielle et de son excellente direction médicale.

"Pour le transport des malades, pouvez-vous nous procurer des ambulances ?" me disait récemment le Délégué régional de Breslau .... mais c'est peut-être là vous demander l'impossible.

C'est dans cet établissement, moitié sanatorium, moiti maison de convalescence et de repos que les réformés attendraien le départ du convoi sanitaire. Un étudiant en médecine a déjà été détaché par l'Arbeitsamp pour prendre les fonctions d'intern dans cette maison.

Mais, pour l'instant, malgré la première semaine d'invasion, la frontière reste officiellement ouverte aux malade toutefois, les textes sont souvent mal interprétés par les polices locales et il arrive trop fréquemment que ces dernières in terdisent tout départ à des malades en possession de leur Rückerschein.

Aussi, ai-je été amené par 4 fois à faire téléphoner devant moi à la police par des autorités de l'Amt für Arbeitsein satz, ou par le Dr Schulenburg, pour me faire répéter, 4 fois,

45284

.....

H4280 - 0016

que les frontières demeurent ouvertes aux rapatriables pour motif de santé. Ce matin, le Dr Schulenburg m'a annoncé, pour la semaine prochaine une conférence qui réunira des Délégués de la Police et des Délégués de la D.A.F. pour mettre tout à fait au point cette question si importante des rapatriements.

Deux textes (les plus récents concernant le passage de la frontière par les malades) m'ont été remis, qui émanent tous deux du G.B.A., le premier directement, le second par l'intermédiaire de la D.A.F. Je vous en donne la teneur :

RAPATRIEMENT DES TRAVAILLEURS ETRANGERS
INCAPABLES DE TRAVAILLER

"Le Commissariat Général à l'Action Sociale pour les travailleurs français en Allemagne se plaint de ce que les travailleurs français, chez qui a été constaté l'incapacité de travailler, doivent attendre souvent des semaines et des mois leur rapatriement. Cette situation a, étant donné la mentalité spéciale des travailleurs français, des répercussions extraordinairement défavorable sur leur moral et nuit au recrutement de la main d'oeuvre pour l'Allem

"Je vous prie donc de prendre les mesures nécessaires pour que le rapatriement des travailleurs français (comme d'ailleurs de tous les travailleurs étrangers à l'exception des Ostarbeiter qui doivent toujours être dirigés vers les centres de rapatriement) ait lieu immédiatement, dès que les conditions du rapatriement sont remplies. Même pour les travailleurs français malades et ayant besoin de soins, un rapatriement rapide est possible, car pour eux, comme je l'ai précisé dans mon décret circulaire A.R.G. 782/43, une demande préalable de prise en charge de malades n'est pas nécessaire"

VI à 5510/37 du 22 mai 1944)

Par ordre :
signé : Dr LETSCH.

CIRCULAIRE N° 109/44/36

OBJET.- Grosse réduction des voyages en France et en Belgique

Le G.B.A. a adressé la circulaire suivante à tous les Gauarbeitsämter :

"I- Les conditions du trafic ferroviaire en France et en Belgique ont conduit le Reichssicherheitshauptamt à prendre des mesures concernant les passeports et équivalant au blocage du trafic civil vers la France et la Belgique à partir du 12 mai

Ceci concerne même les voyages des travailleurs de France et de Belgique employés en Allemagne. Un décret du Reichs sichertheitshauptamt apportera ultérieurement des détails complémentaires.

45285

2°) Dans les circonstances actuelles les voyages des travailleurs de France et de Belgique sont, en principe, interrompus. Il n'y a encore d'exception que :

H4280 -0017

a) pour le retour provisoire ou définitif de malades dans l'incapacité de travailler, conformément aux dispositions que j'ai édictées.

b) pour ~~le retour provisoire~~ les convois

Si, outre les exceptions a et b, d'autres exceptions sont inévitables, ces cas doivent m'être présentés par la voie la plus rapide pour qu'ils soient résolus en accord avec le Reischführer SS de l'O.K.W.

Le processus pour l'obtention du Sichtvermerk France et Belgique ne subit pas de changement; les demandes éventuelles doivent donc être faites comme par le passé.

Informer immédiatement les Arbeitsämter de n'apposer jusqu'à nouvel ordre leur sceau sur les Urlaubscheine et Rückkerschein pour la France et la Belgique, que dans les cas exceptionnels cités plus haut, et dans les autres cas douteux, nous demander des éclaircissements.

Enfin, j'insiste sur le fait que les mesures de police ont pour but d'arrêter totalement les voyages et donc que les exceptions ne doivent être accordées que dans des cas très rares.

D'après ce décret, les autorisations de voyager dans les trains réguliers pour des cas urgents (mort ou maladie des parents, époux ou enfants, entrainant danger de mort) doivent donc être refusées. Les exceptions qui apparaitront absolument inévitables devront être soumises à l'Arbeitsamt compétent pour être transmises au G.B.A.

Voici finalement l'état des congés autorisés actuellement

Le blocage des permissions ne vaut pas pour :

- La Slovaquie
- la Roumanie
- la Croatie
- La Bulgarie
- la Hongrie
- l'Espagne

Mais nous faisons remarquer que malgré cela, ces travailleurs doivent se conformer, si les circonstances le permettent, à la nouvelle règlementation des permissions.

Le blocage des permissions pour la Hongrie qui vous a été communiqué doit être supprimé avec effet immédiat.

Des permissions spéciales doivent être données dans les cas connus, sauf pour la France et la Belgique comme il a déjà été mentionné.

Le rapatriement, pour être obtenu, exige l'utilisation patiente et tenace de rouages administratifs assez compliqués avec lesquels certains délégués régionaux ne semblent pas encore parfaitement familiarisés. Là où se trouvent des Assistantes sociales, ce sont elles qui, depuis le Betriebsarzt ou le Médecin d'hôpital, jusqu'au médecin de l'Arbeitsamt, en passant par le Vertrauensarzt de la Krankenkasse, surveillent les démarches que

45286

...

H4280 - 0018

doivent accomplir les malades. C'est dans les Gaus de Breslau d'Hannovre et de Kassel que les rapatriements s'obtiennent dans les meilleures conditions.

Des difficultés surgissent à propos des prisonniers transformés qui, en principe, en cas de maladie grave motivant la réforme, doivent retourner à leur stalag d'origine; mais il arrive que le médecin civil de l'usine ne fournisse pas le certificat nécessaire. J'ai reçu à ce sujet la visite de l'Officier conseil du Wehrkreis III à Berlin et nous allons tenter ensemble de régulariser un certain nombre de cas, tandis que le Docteur Schulenburg alerte le bureau de liaison D.A.F. O.K.W.

6°) DIRECTION DES ETUDIANTS EN MEDECINE :

Je vous ai rendu compte plus haut de la décision des Autorités allemandes du Front du Travail concernant les étudiants en médecine. Je constate que ces Autorités en particulier le Général Pletz et le Dr Schulenburg, n'entendent plus parler qu'avec lassitude de ces étudiants dont on a trop parlé. Leur cause est intéressante, mais ils demeurent des privilégiés si l'on compare leur sort à celui de la plupart des requis et notamment à celui de leurs camarades des Lettres, du Droit et des Sciences.

J'attends vos instructions concernant la question de la relève des étudiants en Médecine dont le principe avait été admis devant moi, à Paris, à condition que cette relève ait un caractère strictement individuel. Je n'ai reçu aucune lettre d'étudiant à ce sujet.

Je ne puis songer à consacrer aux étudiants des instants qui appartiennent avant tout aux ouvriers moins favorisés. Tant que leur reclassement demeure interdit par l'autorité allemande, il ne peut plus être question que de les assister au même tires que les autres étudiants. Si SAVY reste à Berlin en collaborateur de M. MEYER il continuera à s'occuper de ses camarades dans le cadre du service général d'assistance aux étudiants.

7°) REICHSNAHRSTAND

J'ai pris également contact avec le Délégué Général auprès du Reichsnahrstand. Cette importante organisation qui compte une centaine de milliers de travailleurs français dispersés dans les campagnes, comprend surtout des prisonniers transformés groupés par petits kommandos. Ces derniers, à la suite de la sélection qui s'est faite en 3 ans dans les stalags jouissent, dans l'ensemble, du même bon état sanitaire que les prisonniers.

Quelques étudiants, prélevés dans les hôpitaux, après accord avec l'Arbeitsamp, ont été mis à la disposition d'un certain nombre de délégués régionaux du Reichsnährstand en qualité d'assistants médico-sociaux. Certains donnent toute satisfaction : d'autres échappent totalement à leurs chefs tandis qu'ils se livrent à desimprudences d'ordre politique ou

.....

45287

H4280 -0019

à des opérations occultes de Marché Noir, au sujet desquelles ils sont soupçonnés de faire du troc avec les caissettes de médicaments qui leur ont été confiées.

Trois de ces étudiants MM. DUVIVIER POGGIOLI VILLEMIN seront relevés de leurs fonctions et remis à la disposition de l'Arbeitsamt.

D - CONCLUSION :

Le mardi 6 juin, à l'occasion du passage parmi nous de M. Plilippe HENRIOT, a eu lieu à Berlin une réunion de tous les délégués régionaux. Invité à prendre la parole devant eux, je leur ai dit mes projets, mes soucis et mes craintes. Toutefois, je garde confiance dans l'avenir si, de France, me viennent les secours en médecins et en matériel dont j'ai un besoin urgent. Je pense avoir près de moi, dès le mois prochain, comme médecin-adjoint, le Dr ROULLEAU, médecin dans un hôpital de Karlsruhe. De très bons renseignements me sont venus de France à son sujet et sa condidature a été agréée par M. CASTAGNET. Mais c'est une équipe minima de 5 médecins qui m'est indispensable à la Direction Générale si nous voulons ne pas trop disperser nos efforts et assurer en collaboration étroite avec les Autorités allemandes, une protection efficace de la santé des travailleurs.

La décentralisation très accusée des Services allemands de la D.A.F. comme de tous les autres grands services du Reich, l'autonomie considérable dont jouissent, en conséquence les Autorités régionales et locales del'organisation allemande du travail font que les démarches tentées auprès des services centraux peuvent avoir, même en cas de succès, une efficacité très relative; d'où la nécessité absolue de multiplier les conversation de médecin à médecin à travers toute l'Allemagne, avec le souci constant de toucher toujours le responsable de qui partira la décision, c'est-à-dire la seule chose qui compte. En face d'un pouvoir central qui aurait des prérogatives équivalentes à celles d'un Ministère français, dont nul échelon subalterne ne discute les ordres, un ou deux médecins suffiraie Compte tenu du type infiniment souple de l'organisation allemande, il fautune équipe entière et une équipe qui voyage. Le Chef d'équipe restera à Berlin et s'occupera de la Direction Générale du service en liaison constante avec le Chef de la Délégation et les Autorités allemandes. Un deuxième et un troisième médecins s'occuperont respectivement du Gau Berlin et du Gau Mark-Brandenburg qui ont chacun leur siège dans la capitale du Reich et qui, à eux deux, comprennent près de 200.000 ouvriers français. L'Allemagne sera partagée par ailleurs en deux grands secteurs, Est et Ouest, appelés à être confiés chacun aux deux derniers médecins de l'équipe. En attendant l'arrivée des médecins adjoints, j'aurai le souci de travailler au maximum pour les deux délégations régionales les plus voisines; j'aiderai leurs assistantes sociales à résoudre les problèmes posés chaque jour, notamment pour la réforme et le rapatriement des malades. Ce faisant, j'aurai la possibilité de me tenir en contact étroit et permanant avec la vie ouvrière franç ise en Allemagne.

45288

Je constitue péniblement par ailleurs, un état nomina

tif de tous les médecins français employés dans des firmes ou des hôpitaux allemands, afin que ces confrères puissent être pour moi, au même titre que les Assistantes sociales et les rares assistants médico-sociaux, des sources précieuses d'information. Des médecins français arrivent encore à l'état isolé dans les firmes.

Un bref communiqué paru dans la presse berlinoise du 11 juin dernier, annonce l'arrivée très prochaine en allemagne de 1.000 médecins français requis par le Ministère du Travail pour le service des travailleurs, j'ai montré cet entrefilet au Dr Schulenburg qui a haussé les épaules, ces médecins il les attend depuis des mois et des mois et ne les a jamais vu venir. Il m'a montré un gros dossier renfermant la liste des firmes, des hôpitaux, des camps, pour lesquels un praticien français á été réclamé en vain. Quant à moi, j'ai été sollicité par le Service de presse e la Délégation de faire une déclaration officielle à ce sujet, je m'y suis refusé, attendant moi aussi de voir pour croire. Au cas où ces médecins arriveraient effectivement, me serait-il possible de prélever quelques uns d'entre eux pour mon service, ou bien arriveront-ils d'ores et déjà affectés à une firme ou à un hôpital par les services Franco-allemands de Paris ? En attendant, d'accord avec M. le commissaire Général Bruneton, de passage à Berlin, j'ai prié M. Philippe Henriot d'intervenir auprès de M. Joseph DARNAND et j'ai remis une lettre à ce sujet au Directeur du Cabinet du Ministre de l'Information pour que des médecins miliciens viennent ici nous apporter leur concours. Une organisation comme la Milice, faisant officiellement profession de collaboration, se doit d'aider à la Protection de la Santé des 700.000 ouvriers travaillant pour l'Allemagne.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Professeur, de m'aider de tout votre pouvoir auprès des Autorités de qui peuvent m'arriver les concours qui me sont indispensables, pour l'accomplissement de ma mission. Ce rapport a un peu, vous le voyez, le caractère d'unS.O.S. - Je vous redis mon entier dévouement à la cause des travailleurs français en Allemagne.

(signé : FEVRIER)

Pour copie certifié conforme
le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

45289

H4280 - 0020

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE Public
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4280

F. 536

DOC. R.F. N° 91

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE

RF 91

B 45240

H4280 – 0021

19 pages (10 sheets)

Exhibit 12-1-91

H4280 - 0022

H4280-0023

19 pages

Exhibit R.F. 91

Filed Jan. 19, 1946
H B Willey
Secy.

H4280 - 0024